

**28 Mai 2015**

**Convocation du 22 Mai 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VOULON dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire.

Étaient présents : SÉNÉCHEAU André ; BAZILLE Eric ; FERREIRA Martine ; LAMY Pascal ; LATU Roland ; MAGNAN James ; MENNETEAU Odette ; PAUL Aude ; PASQUET Nadine ; PINAUDEAU Sophie ; ROLLAND Elie

Secrétaire : BAZILLE Eric

---

**1- VENTE DU TERRAIN A LA SCCV LES SERENIDES DE VOULON**

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du 25 avril 2014, le conseil municipal avait autorisé la vente du terrain à la société ERMES pour la construction de 5 maisons Sérénides au prix de 30 000 € HT.

ERMES a créé une nouvelle société pour la réalisation de cette opération : la Société Civile de Construction-Vente (SCCV) Les Sérénides de Voulon. Le terrain a été borné en 5 parcelles (B 1508-1509-1510-1511 et 1512) d'une superficie totale de 2 230 m<sup>2</sup>.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, confirme son accord pour la vente de ces cinq parcelles à la SCCV Les Sérénides de Voulon pour le prix de 30 000 € HT.

---

**2- CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DU TERRAIN A HABITAT 86**

M. le Maire rappelle les termes de la négociation avec HABITAT 86 pour la construction de 6 logements locatifs sociaux à Voulon : la commune cède le terrain à l'euro symbolique et Habitat 86 construit les logements et participe à la viabilisation du terrain (réseaux et voirie). Les travaux de viabilisation sont commencés, il convient maintenant de réaliser la cession avant le début de la construction des logements.

Le Maire informe le conseil municipal que, dans cet objectif, il a demandé au géomètre, SCP Guichard-de Gromard, de border ce terrain. Le coût de ce bornage est de 1470 € TTC.

Les parcelles qui seront cédées à Habitat 86 sont les parcelles B 1503 et B 1504 d'une superficie totale de 1539 m<sup>2</sup>. La cession à l'euro symbolique se fera par acte administratif, dont la rédaction sera confiée à Habitat 86.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- prend acte du bornage
- donne un avis favorable à la cession à l'euro symbolique des parcelles B 1503 et B 1504, d'une superficie totale de 1539 m<sup>2</sup>,
- autorise le Maire à signer tous les documents et à faire toutes les démarches nécessaires à la cession de ces parcelles à Habitat 86.

---

**3- NOM DE RUE "CITE VAUCLADIS"**

Le Maire qu'il est nécessaire de nommer la voie en cours de réalisation qui part de la rue du Clain et qui desservira les logements Habitat 86 et les maisons Sérénides (voir plan joint).

Il propose : "Cité Vacladis"

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide ce nom. Il sera transmis aux services du cadastre pour enregistrement.
- précise que la numérotation se fera par des numéros impairs à gauche et pairs à droite.

---

#### **4- TRAVAUX DE VOIRIE 2015**

Le Maire présente au Conseil municipal les devis reçus pour les travaux de voirie.

- COLAS Centre Ouest : 13 796.57 € HT
- BARRE Fils : 11 877.00 € HT

L'entreprise la mieux disante est l'entreprise SARL BARRE Fils.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- émet un avis favorable au choix de l'entreprise BARRE Fils
- autorise M. le Maire à signer le devis.

---

#### **5- ACHAT DE LA PARCELLE B 1007**

Le Maire explique que suite à un oubli du notaire lors de l'achat des parcelles pour la construction de la lagune, la parcelle B 1007 n'appartient toujours pas à la commune. Suite à une succession, elle appartient aujourd'hui à Mme Edmonde FRUCHARD. Celle-ci est d'accord pour céder cette parcelle à la commune à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition par la commune de la parcelle B 1007 à l'euro symbolique.

---

#### **6- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Le Maire rappelle qu'une convention pour la réalisation des dossiers CNRACL avait été signée avec le Centre de Gestion. Cette convention arrive à son terme et doit être renouvelée. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- donne son accord pour que la commune adhère à ce nouveau service pour la période du 1/01/2015 au 31/12/2017 ;
- choisit de passer avec le Centre de Gestion une convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion ;
- autorise M. le Maire à signer cette convention.

---

#### **7- LOCATION DE LA MAISON 4 IMPASSE DES ISLES**

Le Maire informe le Conseil municipal que le locataire de la maison 4 impasse des Isles a donné son préavis pour quitter le logement le 15 juin. Mme Odile GUERIN, qui habite déjà Voulon, a demandé ce logement à partir du 1er juillet.

Après délibération, le conseil municipal

- donne un avis favorable à la location de la maison 4 impasse des Isles à Mme Odile GUERIN ;
- décide de maintenir le loyer à 550€ par mois,
- autorise M. le Maire à signer le contrat de location.

---

#### **8- DECISION MODIFICATIVE N° 1**

##### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	<b>Montant</b>
21318 - 0171 : Autre bâtiment public (Hangar)	2 000,00
21318 - 0173 : Autre bâtiment public (Mairie)	-2 000,00
	<b>0,00</b>

## **9- COMPTES-RENDUS DES REPRESENTATIONS**

**COMMISSION TRAVAUX** - J. MAGNAN fait le point de l'avancement des travaux de la cité Vaucladis.

**EAUX DE VIENNE - SIVEER** - R. LATU annonce que le SIVEER a changé de nom et devient EAUX DE VIENNE. Il y a désormais un délégué par commune et un suppléant. Les anciens syndicats sont remplacés par des comités locaux. En remplacement du SIAEP de Payré, un comité local a été mis en place qui regroupe le SIAEP et le syndicat de Couhé. Le principal projet est la réhabilitation du château d'eau de Couhé.

**CCRC** - A. SENECHÉAU rappelle que le city stade est terminé, il est très apprécié par les jeunes, il rappelle également qu'il a été entièrement financé par la Communauté de communes. D'autre part, une réflexion est en cours à la CCRC autour du ramassage des ordures ménagères.

**SIVOS** - M. FERREIRA informe le conseil que des négociations sont en cours avec l'Inspectrice d'académie et les professeurs de Payré pour permettre la rentrée des enfants à la maternelle dès 3 ans (mise en place d'une rentrée en janvier). Pour la rentrée prochaine à Voulon, elle annonce que les bénévoles sont d'accord pour poursuivre les activités périscolaires et que Marylou CHEVALIER sera toujours là comme directrice.

Elle attire l'attention sur le fait que les effectifs baissent et qu'il faut être vigilant pour ne pas perdre d'enfants.

---

## **10- QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ L'achat de la maison de M. et Mme LAPERSE a été finalisé. Il faut maintenant trouver un architecte pour la rénovation.
- ✓ Il faut mettre une poubelle à proximité du city stade.
- ✓ Le prochain recensement aura lieu en 2016. Le conseil municipal propose de nommer M. Roland LATU comme coordonnateur communal.

## **Table des délibérations du 28 mai 2015**

---

- 1- Vente du terrain à la SCCV Les Sérénides de Voulon
- 2- Cession à l'euro symbolique du terrain à Habitat 86
- 3- Nom de la rue "Cité Vaucladis"
- 4- Travaux de voirie 2015
- 5- Achat de la parcelle B 1007
- 6- Convention avec le Centre de Gestion
- 7- Location de la maison 4 impasse des Isles
- 8- Décision modificative n° 1
- 9- Comptes-rendus des représentations
- 10- Questions diverses

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
André SENECHÉAU		Odette MENNETEAU	
Eric BAZILLE		Nadine PASQUET	
Martine FERREIRA		Aude PAUL	
Pascal LAMY		Sophie PINAUDEAU	
Roland LATU		Elie ROLLAND	
James MAGNAN			